

PARTICIPONS À LA VIE DE LA CITÉ !



CHARTRE DE LA VIE PARTICIPATIVE NIORTAISE

La ville de Niort s'engage par l'élaboration de cette charte à permettre à chaque citoyen(ne) de pouvoir disposer des moyens pour prendre part à la vie de la cité. Au-delà du vote, acte citoyen primordial dans le fonctionnement de la démocratie locale, chacun(e) doit pouvoir être écouté(e) et entendu(e), soutenu(e) et respecté(e) dans l'expression de ses opinions et/ou de ses besoins.

Ce texte de référence poursuit les 2 objectifs de renforcer et garantir un dialogue de la ville avec les Niortais(es) dans tous les domaines de l'action publique en posant un cadre pour son exercice.

1/ LES PRINCIPES FONDAMENTAUX DE LA VIE PARTICIPATIVE NIORTAISE

L'ensemble des parties prenantes à la participation doit respecter plusieurs principes :

- > l'affirmation de l'intérêt général,
- > la pertinence et l'efficacité, à partir d'avis plus nombreux et mieux entendus,
- > l'innovation, avec des expériences nouvelles et des supports adaptés pour mieux dialoguer et notamment par le développement d'outils numériques permettant la participation du plus grand nombre.
- > la lisibilité et la transparence, à travers une information précise et accessible à tous, en garantissant dans les échanges entre les différents interlocuteurs une information adaptée à chacun d'eux.

Ces principes sont des moyens pour consolider les projets, enrichir les relations entre les Niortais(es) et améliorer les pratiques de conduite des politiques publiques.

Le respect de ces principes doit permettre d'éviter que la parole soit monopolisée sur des points n'ayant qu'un intérêt individuel ou trop limité.

2/ LA VILLE DE NIORT S'ENGAGE A CONCEVOIR ET A ENCOURAGER LA PARTICIPATION DE TOUS

- > Elle doit prendre en compte la question de la participation dans l'organisation de ses services pour toujours mieux répondre aux besoins des habitants.
- > Elle doit l'intégrer avec le souci de diffusion d'une information transparente, complète et anticipée, pour des avis toujours mieux pris en compte.
- > Elle peut associer l'habitant, l'usager à la conception de la participation pour définir en commun les engagements réciproques.

3/ LA VILLE DE NIORT ORGANISE LA PARTICIPATION DE TOUS DANS LE RESPECT D'UN CADRE ET DE REGLES DE FONCTIONNEMENT

- > Un cadre juridique avec des lois, des décrets, des circulaires et des conventions,
- > Des acteurs avec des élus, des techniciens, des associations, des institutions et les habitants et usagers,
- > Des règles pour favoriser et rendre opératoire la participation des habitants et usagers. Elles seront déclinées autour de l'information, de la consultation et de la concertation,
- > La participation sera organisée selon 2 approches complémentaires :
 - une entrée par le territoire, via les conseils de quartier et via les réponses apportées aux demandes liées à l'hyper proximité ;
 - une entrée par thèmes via la désignation d'un thème annuel de réflexion et par la mise en œuvre de dispositifs spécifiques de participation.